

Département de l'Isère

Commune de CHARAVINES

Charavines

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 4.2. - Règlement graphique du PLU & Risques naturels

Échelle 1/5 000ème

Phase «Arrêt - Consultation des services»

Arrêté le

Mis à l'enquête publique le

Approuvé le

Le Maire

Le Maire

Le Maire

CAP.T

Sylvie VALLET, Urbaniste OPQU, mandataire du groupement Sites & Paysages, Caroline GIORGETTI, Paysagiste EVINERUDE, Milieux naturels

98 route des Coquettes - 38850 Chirens
Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99 - Courriel : sylvie.vallet-urba@orange.fr
Site internet : www.capterritoires.fr

LEGENDE

Zones du PLU

RISQUES NATURELS :

Secteurs de risques naturels constructibles sous conditions (article R 151-34-1° du C.U)

Secteurs inconstructibles de risques naturels sauf exceptions visées au règlement écrit (article R 151-31-2° du C.U)

Tableau de correspondance « Aléa – zonage des risques » - version 1.3. – décembre 2016

TYPE D'ALEAS	ALEA FORT	ALEA MOYEN	ALEA FAIBLE
C	C3	C2	C1
CRUE RAPIDE DES RIVIERES	RCu en zone urbanisée, hors bande de précaution à l'arrière de digues	Bc2 en zone urbanisée (hauteur de référence : 1 m) RC dans les autres cas	Bc1 en zone urbanisée (hauteur de référence : 0,50 m)
M	M3	M2	M1
ZONE MARECAGEUSE	Interdiction liée à la protection des zones humides		BI'1
I'	I'3	I'2	I'1
INONDATION DE PIED DE VERSANT 1-En cas de communication de la zone inondable avec un réseau hydrographique en aval : CRUE RAPIDE DES RIVIERES 2- En cas d'absence de communication de la zone inondable avec un réseau hydrographique en aval : application des règles de l'alea INONDATION DE PIED DE VERSANT	RCu en zone urbanisée hors bande de précaution à l'arrière de digues RI'	Bc2 en zone urbanisée (hauteur de référence : 1 m) RC dans les autres cas BI'2	Bc1 en zone urbanisée (hauteur de référence : 0,50 m) BI'1
T	T3	T2	T1
CRUE TORRENTIELLE		RT	
V	V3	V2	V1
RUISSELLEMENT SUR VERSANT	Marges de recul de 10 m par rapport à l'axe des talwegs et de 4 m par rapport aux sommets de berges des fossés	RV	Bv1
G	G3	G2	G1
GLISSEMENT DE TERRAINS		RG	Bg2

Projets interdits sauf exceptions visée au règlement écrit

Projets autorisés sous prescriptions

Aléa faible généralisé de ruissellement sur versant

échelle 1:25000

2500

0

250

500 m

Cadastre Oct 2024 - ETALAB

Arrêté projet P.L.U. du 03/03/2025

Arrêté projet P.L.U. du 03/03/2025

Arrêté projet P.L.U. du 03/03/2025

Arrêté projet P.L.U. du 03/03/2025